

Raymond DURAND

Député du Rhône

Vice-président du Conseil Général du Rhône

Maire de Chaponnay

Monsieur Jean JACQUET
Président du Collectif Citoyen de Mions
7-9 allée du Château
69780 MIONS

Collaboratrice : Ingrid BURLET
courriel : ingridburlet@gmail.com

Paris, le 12 novembre 2010

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier concernant l'avenir de la filière apicole dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune et je vous en remercie.

La commission de l'agriculture du Parlement européen est actuellement saisie de ce problème et travaille sur de nouvelles propositions afin de renforcer son soutien à cette filière. Une résolution visant à mettre en place des mesures nouvelles pour la défense des abeilles a été proposée à la Commission européenne.

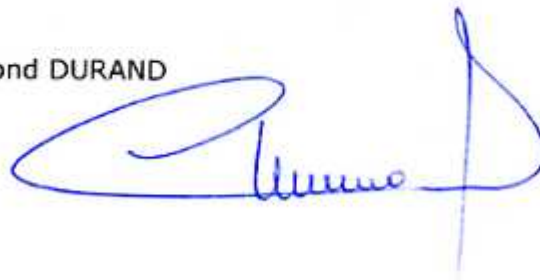
Membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, mes collègues et moi-même serons bien évidemment très attentifs au contenu des nouvelles propositions qui nous seront soumises dans les prochaines semaines.

Dans cette attente, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, la question écrite que j'ai adressée à Monsieur le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire afin de connaître la position qu'il entend défendre lors de la discussion de la PAC 2014.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, mes courtoises salutations.

Raymond DURAND



Raymond DURAND

Député du Rhône

Vice-président du Conseil Général du Rhône

Maire de Chaponnay

Le 8 novembre 2010

Question écrite au gouvernement

Monsieur Raymond Durand attire l'attention de Monsieur le Ministre de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'inquiétude des apiculteurs concernant l'évolution de la politique agricole commune après 2013.

Cette filière est en effet confrontée au déclin des colonies d'abeilles et à la diminution inéluctable du nombre d'apiculteurs. Ce constat est la conséquence dramatique des pratiques de l'agriculture intensive qui détruisent progressivement les abeilles et impactent gravement la production alimentaire en raison de la disparition des pollinisateurs.

Face à cette situation très préoccupante, les parlementaires européens ont proposé à la Commission une résolution tout à fait appropriée comprenant une série de mesures visant à préserver l'avenir de l'apiculture et la protection durable des abeilles. Il est également préconisé d'intégrer dès maintenant l'apiculture à la politique agricole commune et à fortiori au delà de 2013.

Alors que la Commission européenne a récemment approuvé les programmes apicoles nationaux pour la période 2011-2013, il souhaiterait connaître la position du gouvernement sur les prochaines orientations qu'il entend prendre dans le cadre de la future PAC 2014 afin de maintenir l'aide apportée à cette filière apicole particulièrement touchée.

Raymond DURAND

